

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2859

24 novembre 2012

SOMMAIRE

A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l.	137204	Lady Bird Investment S.A.	137215
AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A. .	137210	Landry S.A.	137229
Capital Sports Investments S.à r.l.	137230	Lansvest S.A.	137229
Centralis Group S.A.	137192	Larkspur, SPF	137216
C.Mex & Co. S.A.	137191	La Vallière S.A.	137215
Eastwick CHF SPV S.à r.l.	137196	Lead Luxembourg 2 S.à r.l.	137216
Eurowatt S.C.A.	137203	Leafy Holdco S.à r.l.	137217
EVS NETCO Luxembourg s.à r.l.	137203	Let'z Immo	137213
Henderson Management S.A.	137186	Let'z Immo	137186
Home Project S.A.	137186	Lineheart City s.à r.l.	137216
Immobilière 5 Oceans S.A.	137191	Lion/Seneca Lux 2 S.A.	137213
Immobilière Sanema S.A.	137191	Liova S.à r.l.	137215
Imperial Dry Bulk Shipping Lux	137188	Livraria Camoes S.à r.l.	137216
InfraTaf Holding S.à r.l.	137209	Lloyds TSB Global MultiFund Allocation	137229
Institut Lisa Tsipkin, S.A.	137191	Lou Paradou S.A.	137217
International Project Management S.A.	137209	Lou Paradou S.A.	137217
Invent	137209	L.P.I.	137203
Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l. ..	137217	Lucy II Finance S.à r.l.	137213
Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l.	137216	LundPro S.à r.l.	137215
IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V.	137196	Magellan Facilities Services Sarl	137231
IVPC Energy 7 S.à r.l. B.V.	137196	Marchés Boursiers Canadiens	137231
JCS S.à r.l.	137205	Marchés Boursiers Canadiens	137231
Jenvrin	137192	Masonite Luxembourg S.A.	137231
Kafin S.A.	137205	Optis S.A.	137232
Kaplumba	137188	Over Water S.A.	137232
KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à r.l.	137188	Over Water S.A.	137232
K Manco 1 S.à r.l.	137192	Over Water S.A.	137232
Kotak Funds	137188	Over Water S.A.	137232
Koudiat Mining Holding S.A.	137205	Parc Verluerekascht S.A.	137205
KSS Holdings S.à r.l.	137196	Vulcan Finance S.à r.l.	137213

Home Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9065 Ettelbruck, 33, rue Abbé Henri Müller.
R.C.S. Luxembourg B 107.672.

—
EXTRAIT

Suite à une décision prise par l'Administrateur Unique de la société en date du 15 juin 2012, le siège social a été fixé au no. 33, rue Abbé Henri Müller, L-9065 Ettelbruck à partir du 1^{er} juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 05 juillet 2012.

Pour avis et extrait conforme

L'Administrateur Unique

Référence de publication: 2012140880/14.

(120185810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Henderson Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 22.848.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 25 juin 2012.

3. (iii) Renouvellement des mandats des administrateurs

L'Assemblée Générale a approuvé le renouvellement de mandat des administrateurs suivants, ceci jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2013:

Jeremy Vickerstaff

4a rue Henri Schnadt

L-2530 Gasperich Luxembourg

John Sutherland

9, Rue Principale

L-6990 Hostert

Stewart Cazier

Bischopsgate 201

EC2M 3AE Londres

Royaume-Uni

Référence de publication: 2012140876/21.

(120185863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Let'z Immo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 165.235.

—
L'an deux mille douze, le onzième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Let'z Immo, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 59, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.235 (la Société).

La Société a été constituée le 7 décembre 2011, suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié le 18 janvier 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 147 (les Statuts).

ONT COMPARU:

1) Madame Vanessa WINANT, Agent immobilier, née le 18.11.1987 à Luxembourg-Ville, demeurant à L-8289 Kehlen, 30, am Duerf

2) Madame Aude GOFFART, Agent immobilier, née le 10.05.1977 à Saint Avoild (F), demeurant à L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines,

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que cinq cents (500) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) par voie d'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription et libération des parts sociales nouvellement émises tel que précisé au point 1 ci-dessus par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital social de la Société décrite au point 1 ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour et au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) à soixante-quinze mille Euros (EUR 75.000,-) par voie d'émission de deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

Deuxième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'intégrale libération de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, Madame Anna Frolova, Agent immobilier, demeurant à Op der Heed, L-1747 Luxembourg, née à Moscou, le 9 septembre 1981, déclare qu'elle souscrit à deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-).

Le montant de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante en version allemande:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000,00 EUR) représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de cent euros (100,00 EUR) chacune.»

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour et au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: V. WINANT, A. GOFFART, A. FROLOVA et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49212. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140936/73.

(120185644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

KEY SAFETY SYSTEMS Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 93.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140928/9.

(120186087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Kotak Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.576.

EXTRAIT

Les Administrateurs de Kotak Funds ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 25 septembre 2012:

1. d'accepter la démission de Monsieur Claude Ah Yuk Shing comme Administrateur avec effet au 28 août 2012,
2. de nommer Monsieur Raj Pandit (demeurant 26, Cedars Close, Londres NW4 1TR, Royaume-Uni) en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Claude Ah Yuk Shing avec effet au 25 septembre 2012 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2013.

Pour KOTAK FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012140929/15.

(120185892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Kaplumba, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 153.606.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140927/9.

(120186202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Imperial Dry Bulk Shipping Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 172.313.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendzwoölf, am zweiundzwanzigsten Oktober

Vor der amtierenden Notarin, Me Martine SCHAEFFER, mit Kanzleisitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Imperial Schipping GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung („Société à responsabilité unipersonnelle“) mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle, Résidence Casablanca, vertreten durch ihre derzeitige Geschäftsführung und eingetragen im Handelsregister und Gesellschaftsregister Luxembourgs („Registre de Commerce et des Sociétés“) unter Nummer B 59.931 (nachfolgend auch die „Vollmachtgeberin“),

hier vertreten aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht (die dieser Urkunde beigefügt bleibt) durch Rechtsanwalt Moritz GSPANN,

der im Namen und für Rechnung der Vollmachtgeberin erklärt, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen und dieser die nachfolgend beurkundete Satzung zugrunde zu legen:

Art. 1. Es besteht fortan eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung zwischen dem Gründungsgesellschafter und allen weiteren, später hinzutretenden Gesellschaftern. Diese Gesellschaft unterliegt den Bestimmungen dieser Satzung und den gesetzlichen Regeln des Großherzogtums Luxemburg.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft sind sämtliche industriellen, kommerziellen und finanziellen Tätigkeiten oder Rechtshandlungen in Bezug auf bewegliches oder unbewegliches Vermögen, sowie insbesondere der Gütertransport (Massen- und Stückgut) auf den Binnenwasserstraßen im grenzüberschreitenden Verkehr mit Frachtschiffen. Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsüblichen, industriellen und finanziellen Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben. Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Sofern es dem vorgenannten Unternehmensziel zuträglich oder förderlich ist oder erscheint, kann die Gesellschaft alle Rechtshandlungen vornehmen, die direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung, Führung oder Finanzierung von Unternehmen oder Gesellschaften, unter welcher Form auch immer, verbunden sind.

Die Gesellschaft kann sich namentlich mit allen Mitteln an anderen Unternehmen, Gesellschaften oder Geschäften mit einem identischen, ähnlichen oder verwandten Zweck beteiligen oder eine Zusammenarbeit mit derartigen Gesellschaften begründen.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 4. Die Gesellschaft wählt den Namen „Imperial Dry Bulk Shipping Lux“.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist Wasserbillig. Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Gemeinde des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen im gesamten Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland errichten und unterhalten.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500 (zwölftausendfünfhundert Euro), und ist aufgeteilt in 100 (hundert) Anteile von je EUR 125 (hundertfünfundzwanzig Euro).

Art. 7. Jeder Anteil gibt Anrecht auf einen gleichen Anteil an den Aktiva und am Gewinn der Gesellschaft, entsprechend seinem Verhältnis zu den insgesamt ausgegebenen Gesellschaftsanteilen.

Art. 8. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar. Gemeinschaftliche Inhaber eines Anteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft gemeinsam durch eine von ihnen bestimmte Person vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile eines alleinigen Anteilseigners kann dieser frei übertragen. Sollten mehrere Gesellschafter vorhanden sein, bestimmt sich die Übertragbarkeit nach den Bestimmungen des Artikels 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die luxemburgischen Handelsgesellschaften.

Art. 10. Die Gesellschaft wird durch den Tod ihres oder ihrer Gesellschafter nicht aufgelöst. Auch die Geschäftsunfähigkeit, die dauernde oder vorübergehende Zahlungsunfähigkeit oder die gerichtliche Entmündigung eines, mehrerer oder sämtlicher Gesellschafter führen nicht zur Beendigung der Gesellschaft.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrer Geschäftsführer vertreten, die ihrerseits nicht Gesellschafter sein müssen.

Sollten mehrere Geschäftsführer bestellt sein, so bilden diese ein geschäftsführendes Gremium. Das Gremium wählt sich aus seiner Mitte einen Vorsitzenden, der das Gremium leitet und für selbiges spricht. Das Gremium trifft seine Entscheidungen mit der einfachen Mehrheit seiner bestellten Mitglieder. Im Falle der Stimmgleichheit entscheidet das Votum des Vorsitzenden.

Die tägliche Geschäftsführung ist Aufgabe des Geschäftsführers oder des Gremiums.

Der Geschäftsführer oder die Mitglieder des Gremiums werden ernannt, abberufen und ersetzt durch einen Beschluss der Gesellschafter, der mit einer Mehrheit von mehr als der Hälfte des Gesellschaftskapitals erfolgen muss.

Gegenüber Dritten hat der Geschäftsführer oder das Gremium die unbeschränkte Befugnis, alle statthaften Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks nach Artikel 2 notwendig oder zweckdienlich sind.

Der Geschäftsführer oder das Gremium ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch Gesetz oder die vorliegende Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Anteilsinhaber vorbehalten sind.

Namens und in Vollmacht der Gesellschaft hat der Geschäftsführer oder das Gremium gegenüber Dritten alle Befugnisse zur Vornahme aller Geschäfte des täglichen Geschäftsbetriebs der Gesellschaft.

Art. 13. Der Geschäftsführer oder die Mitglieder des Gremiums verpflichten sich durch ihre Unterschrift im Namen der Gesellschaft keinesfalls in eigener Person.

Art. 14. Der alleinige Gesellschafter übt alle Vollmachten aus, die der Versammlung der Anteilsinhaber zustehen.

Sind mehrere Gesellschafter vorhanden, hat jeder Anteilsinhaber das Recht, an den Versammlungen der Gesellschafter teilzunehmen, unabhängig von der Zahl seiner Anteile.

Jeder Anteilshaber hat ein Stimmrecht verhältnismäßig seiner Anteile zu den Gesamtanteilen. Kollektive Beschlüsse können die Anteilshaber bei ihren Versammlungen nur fassen, wenn sie zusammen mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 bedürfen Beschlüsse zur Änderung der Satzung jedoch einer Mehrheit von Anteilen, die zusammen mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Juli und endet am dreißigsten Juni eines jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten der Gesellschaft erstellt und der Geschäftsführer, oder das Gremium, verfertigt ein Inventar über den Wert der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Anteilshaber kann dieses Inventar zusammen mit der Bilanz am Gesellschaftssitz einsehen.

Art. 17. Die Gewinne der Gesellschaft, die in den jährlichen Konten aufgeführt werden, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen stellen den Gewinn vor Steuern dar. Von diesem Gewinn werden jährlich fünf Prozent abgezogen zugunsten der gesetzlichen Reserve bis letztere sich auf zehn Prozent beläuft.

Der Restbetrag kann nach Abzug der Steuern an den/die Gesellschafter(n) ausgeschüttet werden. Die Beteiligung erfolgt im Verhältnis zur Beteiligung am Gesellschaftskapital.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation vom einem oder mehreren Liquidatoren besorgt, den die Gesellschafter ernennen. Die Versammlung der Anteilshaber setzt weiter die Grenzen der Befugnisse des Abwicklers fest und bestimmt seine Entlohnung.

Art. 19. Für alle in der gegenwärtigen Satzung nicht ausdrücklich vorgesehenen Punkte verweisen die Parteien auf die gesetzlichen Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die luxemburgischen Handelsgesellschaften, insbesondere die Bestimmungen über die luxemburgischen Gesellschaften mit beschränkter Haftung („Sociétés à responsabilité limitée“).

Zeichnung und Einzahlung

Die vorgenannten Parteien haben diese Anteile wie folgt gezeichnet:

Imperial Schipping GmbH,	100 Anteile
Total:	100 Anteile

Alle diese Anteile sind gezeichnet und vollständig in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag in Höhe von zwölftausend fünfhundert Euros (EUR 12.500) ab heute der Gesellschaft vollständig zur Verfügung steht.

Dies wurde der ausfertigen Notarin durch Bankauszug nachgewiesen, der dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 30. Juni 2013.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr EUR 1200.

Beschlussfassung

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Zu Geschäftsführern wird für unbestimmte Zeit ernannt:

Herrn Rainer Tadsen, geboren am 23. September 1954, Geschäftsführer, wohnhaft in der Dürerstrasse 27 in D-47506 Neukirchen - Vluyt,

Der Geschäftsführer hat sämtliche rechtliche und statutarische Befugnisse, um die Gesellschaft nach Maßgabe der Gesellschaftssatzung in allen Bereichen zu vertreten. Seine alleinige Unterschrift verpflichtet die Gesellschaft.

2. Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-6637 Wasserbillig, 37, Esplanade de la Moselle.

WORÜBER URKUNDE,

Die Notarin hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass die Gesellschaft eine behördliche Genehmigung, bezüglich des Gesellschaftszweckes, wie aufgeführt in Artikel 2 der Satzung, erhalten muss, welches der Komparent, handelnd wie vorerwähnt, ausdrücklich anerkennt.

Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Anwesenden, hat selbiger mit Uns, der amtierenden Notarin, die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Signé: M. Gspann et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49666. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140884/129.

(120185879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Institut Lisa Tsipkin, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 142.612.

—
Extrait de lettre de démission

Par lettre de démission datée du 28 octobre 2011, il résulte que Monsieur Leonid FERDMAN a démissionné avec effet immédiat de sa fonction d'administrateur de la société.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140908/11.

(120186444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Immobilière 5 Oceans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 1, Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 163.791.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012140905/13.

(120186431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Immobilière Sanema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 160.123.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2012140904/13.

(120186423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

C.Mex & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 58.769.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 20 octobre 2012 que:

1. Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

Financière de Latour Sàrl, ayant son siège social 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui sera tenue en 2014, en remplacement de la société Arkai Domiciliation S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012141400/17.

(120187302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Jenvrin, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jenvrin S.à.r.l.

Mélanie Sauvage

Mandataire

Référence de publication: 2012140922/12.

(120185654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

K Manco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.652.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140923/10.

(120185623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Centralis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.392.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of September.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg;

Was held an extraordinary general meeting (the "General Meeting") of Centralis Group S.A., a public limited liability company (société anonyme) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered offices at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.392 (the "Company"). The Company has been incorporated by a deed received by Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 15 April 2011, published in the Mémorial C number 1623 on 20 July 2011, as amended by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary prenamed, on 5 June 2012, published in the Mémorial C number 1710 on 6 July 2012.

The Meeting was presided by Me Estelle N'ZOUNGOU, lawyer, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (the "Chairman").

The Chairman appointed Me Coralie PAUWELS, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as secretary of the General Meeting (the "Secretary").

The Chairman and the Secretary appointed Me Yann PAYEN, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, as scrutineer (the "Scrutineer").

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer composed the bureau of the General Meeting (the "Bureau").

Having thus been constituted, the Bureau drew up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the shareholders authorized to vote and by the members of the Bureau and the notary,

will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders of the Company were duly convened to the General Meeting by convening notices sent by registered mail in accordance with provisions of article 70 paragraph 7 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

II. According to the attendance list, all the shareholders of the Company, representing 100% of share capital of the Company authorized to vote, were present or validly represented at the General Meeting. The General Meeting could thus validly deliberate on all items listed on the below agenda.

III. The agenda of the General Meeting is the following (the "Agenda"):

1. Decision to create two categories of directors of the Company being directors with A signatory power ("Class A Directors") and directors with B signatory power ("Class B Directors");

2. Subsequent amendment of (i) the first paragraph of article 10 of the articles of association of the Company (the "Articles"), (ii) the seventh paragraph of article 11 of the Articles and (iii) restatement of article 13 of the Articles;

3. Appointment of Mr. Pierre METZLER, Mr. François BROUXEL, Mr. Michel BULACH and Mrs. Samia RABIA as Class A Directors and of Mr. Aidan FOLEY, Mr. Derek Paul O'REILLY, Mr. Gerry MC EVOY and Mr. Joe WALSH as Class B Directors for a period ending at the annual general meeting of the Company to be held on 2013 in relation to the approval of the annual accounts of the financial year ending 31 December 2012 (the "Annual General Meeting 2013");

4. Miscellaneous.

After due consideration, the General Meeting unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to create two categories of directors of the Company being Class A Directors and Class B Directors.

Second resolution

The General Meeting subsequently resolved to amend the first paragraph of article 10 and the seventh paragraph of article 11 of the articles of association of the Company and to restate article 13 of the articles of association of the Company, so that these articles shall be read henceforth as follows:

" **Art. 10. First paragraph.** The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company, who shall be appointed and designated either as director with A signatory power ("Class A Director(s)") or as director with B signatory power ("Class B Director(s)") and together with the Class A Director(s), the "directors")."

" **Art. 11. Seventh paragraph.** The board of directors may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies in a meeting and with at least the presence or representation of one Class A Director and one Class B Director. Unless otherwise provided in provisions of the present articles of association and/or of any shareholder agreement entered into in connection with the Company's management, any decision taken by the board of directors shall be passed by a simple majority of votes of the directors present or represented at this meeting including at least the favorable vote of one Class A Director and one Class B Director."

" **Art. 13.** In all circumstances, the Company shall be bound towards third parties by (i) the signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by (ii) the joint signature of one Class A Director and one Class B Director or by (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of directors, within the limits of such power."

Third resolution

The General Meeting resolved to appoint the following persons as Class A Director for a period ending at the Annual General Meeting 2013:

- Mr Pierre METZLER, lawyer, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on December 28, 1969, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr François BROUXEL, lawyer, born in Metz (France) on September 16, 1966, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr Michel BULACH, lawyer, born in Metz (France) on April 6, 1974, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; and

- Mrs. Samia RABIA, lawyer, born in Longwy (France) on February 10, 1974, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

The General Meeting further resolved to appoint the following persons as Class B Director for a period ending at the Annual General Meeting 2013:

- Mr. Aidan FOLEY, private employee, born in Waterford (Ireland), on December 8, 1976, professionally residing at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

- Mr Derek Paul O'REILLY, private employee, born in Dublin (Ireland) on August 5, 1968, professionally residing in H-1051 Budapest, Hercegprimas u. 12 (Hungary).

- Mr Gerry MC EVOY, private employee, born in Dublin (Ireland), on October 15, 1976, professionally residing in CH-8044 Zurich, Forsterstrasse 70 (Switzerland).

- Mr Joe WALSH, private employee, born in Lisburn (Ireland) on February 2, 1967, professionally residing at Rye, New York, 411 Theodore Femd Ave, Suite 206S (USA).

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the present deed, are evaluated at approximately nine hundred and fifty Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the members of the Bureau and of the proxy holders representing the shareholders of the Company, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau and the proxy holders representing the shareholders of the Company, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

En l'année deux mille douze, le vingt et un septembre.

Par devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire établi à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée Générale») de Centralis Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 160.392 (la «Société»). La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1623 du 20 juillet 2011, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 5 juin 2012, publié au Mémorial C numéro 1710 du 6 juillet 2012.

L'Assemblée Générale fut présidée par Maître Estelle N'ZOUNGOU, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Président»).

Le Président nomma comme secrétaire Maître Coralie PAUWELS, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (le «Secrétaire»).

Le Président et le Secrétaire nommèrent Maître Yann PAYEN, avocat à la Cour, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, comme scrutateur (le «Scrutateur»).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale (le «Bureau»).

Ayant ainsi été formé, le Bureau dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires représentant les actionnaires autorisés à voter ainsi que par les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations qui seront soumis aux formalités d'enregistrement.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter ce qui suit:

I. Les actionnaires de la Société ont dûment été convoqués à la présente Assemblée Générale par convocations leur adressées par courrier recommandé, conformément aux dispositions de l'article 70 paragraphe 7 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée;

II. Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires de la Société, représentant 100 % du capital social de la Société autorisé à voter, sont présents ou dûment représentés à l'Assemblée Générale qui peut par conséquent valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour («l'Ordre du Jour») les points suivants:

1. Décision de créer deux catégories d'administrateurs de la Société, à savoir les administrateurs disposant d'un pouvoir de signature A (les «Administrateurs de Catégorie A») d'une part et les administrateurs disposant d'un pouvoir de signature B (les «Administrateurs de Catégorie B») d'autre part;

2. Modification subséquente (i) du premier paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société (les «Statuts»), (ii) du septième paragraphe de l'article 11 des Statuts et (iii) refonte de l'article 13 des Statuts;

3. Décision de nommer M. Pierre METZLER, M. François BROUXEL, M. Michel BULACH et Mme Samia RABIA en qualité d'Administrateurs de Catégorie A et M. Aidan FOLEY, M. Derek Paul O'REILLY, M. Gerry MC EVOY et M. Joe WALSH en qualité d'Administrateurs de Catégorie B pour une durée prenant fin à l'assemblée générale annuelle de la

Société devant se tenir en 2013 en relation avec l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 («l'Assemblée Générale 2013»);

4. Divers.

Après due considération, l'Assemblée Générale a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de créer deux catégories d'administrateurs de la Société, à savoir les Administrateurs de Catégorie A et les Administrateurs de Catégorie B.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier en conséquence le premier paragraphe de l'article 10 et le septième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société et de refondre l'article 13 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 10. Premier paragraphe.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, qui seront nommés et désignés soit en tant qu'administrateurs de catégorie A (les «Administrateurs de Catégorie A») soit en tant qu'administrateurs de catégorie B (les «Administrateurs de Catégorie B») et ensemble avec les Administrateurs de Catégorie A, les «administrateurs»."

" **Art. 11. Septième paragraphe.** Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations lors d'une réunion et avec au moins la présence d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B. Sauf dispositions contraires des présents statuts et/ou de tout pacte d'actionnaires conclu relativement à la gestion de la Société, les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion avec au moins un vote affirmatif d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B."

" **Art. 13.** En toutes circonstances, la Société sera engagée par (i) la seule signature de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs (ii) la signature conjointe d'un Administrateur de Catégorie A et d'un Administrateur de Catégorie B ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de ce pouvoir."

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs de Catégorie A jusqu'à l'Assemblée Générale 2013:

- M. Pierre METZLER, avocat, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 28 décembre 1969, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M. François BROUXEL, avocat, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M. Michel BULACH, avocat, né à Metz (France) le 6 avril 1974, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg; et

- Mme Samia RABIA, avocat, née à Longwy (France) le 10 février 1974, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'Assemblée Générale a par ailleurs décidé de nommer les personnes suivantes en qualité d'Administrateurs de Catégorie B jusqu'à l'Assemblée Générale 2013:

- M. Aidan FOLEY, employé privé, né à Waterford (Irlande) le 8 décembre 1976, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers;

- M. Derek Paul O'REILLY, employé privé, né à Dublin (Irlande) le 5 août 1968, demeurant professionnellement à H-1051 Budapest, Hercegprimas u. 12 (Hongrie);

- M. Gerry MC EVOY, employé privé, né à Dublin (Irlande) le 15 octobre 1976, demeurant professionnellement à CH-8044 Zurich, Forsterstrasse 70 (Suisse); et

- M. Joe WALSH, employé privé, né à Lisburn (Irlande) le 2 février 1967, demeurant professionnellement à Rye, New York, 411 Theodore Femd Ave, Suite 206S (USA).

Frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à neuf cent cinquante euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du Bureau et des mandataires représentant les actionnaires de la Société, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau et aux mandataires représentant les actionnaires de la Société, ceux-ci ont signé, avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Estelle N'ZOUNGOU, Coralie PAUWELS, Yann PAYEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2012. Relation GRE/2012/3524. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140690/194.

(120185511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

IVPC Energy 4 S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.817.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2011 au 31 avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140915/9.

(120186143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

IVPC Energy 7 S.à r.l. B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 160.818.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2011 au 31 avril 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140916/9.

(120186142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

KSS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 106.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140931/9.

(120185636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Eastwick CHF SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 53, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 172.312.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of October.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"KMG SICAV-SIF", a public limited company (société anonyme) qualified as Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé (SICAV-SIF), having its registered office located at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 139130, acting on behalf of its sub-fund (i.e dedicated fund) "Montreux Care Home Fund",

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 25th 2012.

Said proxy, after having been initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) known by the name of "EASTWICK CHF SPV S.À R.L." (the Company).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred GBP (12,500.- GBP) represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares having a par value of ten GBP (10.- GBP) each.

Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Act) will apply.

Art. 10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders or of the sole shareholder will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers composed of two or several managers, who need not be shareholders.

The sole manager or the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the general meeting of shareholders. They may be dismissed freely at any time by the general meeting of shareholders.

In dealing with third parties, the Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. If managed by a board of managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two managers. However, the Company will be validly bound by the sole signature of each manager for the acts relating to its daily management.

The board of managers may choose from among its members a chairman.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

When the board is composed at least of three managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that, at any meeting of the board of managers, the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman shall have a casting vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, or by facsimile, or any other similar means of communication to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 13. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the last working day of June at 2.00 p.m. and for the first time in the year 2013.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the 1915 Act.

Art. 16. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on 31st December of each year.

Art. 17. Financial statements. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the Board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the 1915 Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Declaration

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

Transitory disposition

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2012.

Subscription and Liberation

The one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been subscribed by the sole shareholder "KMG SICAV-SIF", prenamed.

All these shares have been fully paid-up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred GBP (12,500.- GBP) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary who states it.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be one thousand euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. The number of managers is set at two (2).
2. Are appointed as Managers of the Company for an unlimited period of time:
 - Mrs. Hanna DUER, company director, born on 07/05/1966 in Gentofte (Denmark), residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273, (Luxembourg); and
 - Mr. Kevin MUDD, company director, born on 30/08/1957 in Basildon (United Kingdom), with professional address at 4 Theklas Lyssioti Street, Harmony House, Floor 1, 3030 Limassol (Cyprus).
3. The registered office is established at 53, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

«KMG SICAV-SIF», une société anonyme créée sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF), ayant son siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (RCS Luxembourg B 139130), agissant pour le compte de son compartiment (fonds dédié) «Montreux Care Home Fund»,

ici dûment représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 25 septembre 2012 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de «EASTWICK CHF SPV S.À R.L.» (la Société).

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent livres sterling (12.500,- GBP) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix livres sterling (10,- GBP) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

Art. 10. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un des associés sinon de l'associé unique, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée, le dernier jour ouvrable de Juin à quatorze heures, et pour la première fois en 2013.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont toutes été souscrites par l'associé unique «KMG SICAV-SIF», prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cent livres sterling (12.500,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

137203

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à mille euros (1.000,- EUR).

Décisions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux (2).

2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mme. Hanna DUER, dirigeant de sociétés, né le 07/05/1966 à Gentofte (Danemark), résidant professionnellement au 19, Rue de Bitbourg, L-1273, (Luxembourg); et

- M. Kevin MUDD, dirigeant de sociétés, né le 30/08/1957 à Basildon (Angleterre), résidant professionnellement au 4 Theklas Lyssioti Street, Harmony House, Floor 1, 3030 Limassol, (Chypre).

3. Le siège social de la société est établi au 53, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48654. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140785/370.

(120185832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Eurowatt S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1725 Luxembourg, 16, rue Henri VII.

R.C.S. Luxembourg B 48.020.

Les comptes annuels au 30/09/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012140808/12.

(120186439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**EVS NETCO Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. L.P.I.).**

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 68.484.

- En vertu de l'acte de cession de parts du 12/10/2012,

La SARL "CCI" RCS B123321, dont le siège est situé à L-4702 Pétange, 23 rue Robert Krieps à transféré 1077 parts détenue dans la société à la SARL "LP Invest" RCS B84563 dont le siège est situé à L-4702 Pétange, 23 rue Robert Krieps.

Les associés de la société sont à présent:

LP INVEST, représenté par Mr Ludovic PIETRETTI 2154 Parts Sociales

Fait à Pétange, Le 12/10/2012.

Le gérant

Référence de publication: 2012140809/15.

(120185653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5865 Alzingen, 39, rue de Roeser.

R.C.S. Luxembourg B 142.028.

L'an deux mil douze, le vingt-trois octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Monsieur Suad SMAJIC, peintre décorateur, né à Luxembourg, le 24 août 1976, demeurant à L-5865 Alzingen, 39, rue de Roeser.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-5865 Alzingen, 39, rue de Roeser, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2535 du 16 octobre 2008;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.028;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

- Que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Monsieur Suad SMAJIC, préqualifié, déclare céder soixante-deux (62) parts sociales de la société A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l. à Monsieur Ibrahim SMAJIC, employé, né à Luxembourg, le 21 octobre 1974, demeurant à L-2265 Luxembourg, 2, rue de la Toison d'Or.

Est intervenu aux présentes, Monsieur Ibrahim SMAJIC, préqualifié, qui déclare accepter la susdite cession.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties, de six mille deux cents euros (6.200,- €), prédit montant, que le cédant préqualifié reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Sur ce Monsieur Suad SMAJIC, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la susdite cession au nom de la société A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite Monsieur Suad SMAJIC et Monsieur Ibrahim SMAJIC, prénommés, en leur qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée A.C. Décor (Atelier Créatif) S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire pour laquelle ils se reconnaissent valablement convoqués, et requièrent le notaire instrumentant d'acter leur résolution suivante:

Résolution unique

En conséquence de la cession de parts ci-avant, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- €) chacune, entièrement libérées, réparties comme suit:

1.- Monsieur Suad SMAJIC, préqualifié, soixante-trois parts	63
2.- Monsieur Ibrahim SMAJIC, préqualifié, soixante-deux parts	<u>62</u>
Total: cent vingt-cinq parts sociales	125

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.»

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants dans une langue d'eux connue, ces derniers connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Smajic, I. Smajic, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Tom Benning.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140574/62.

(120185912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Kafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.793.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2012 au siège social, a pris acte de la démission en date du 22 octobre 2012 de l'administrateur Monsieur Stéphane Sabella.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012140926/11.

(120185986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

JCS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6785 Grevenmacher, 16, rue Paul Faber.

R.C.S. Luxembourg B 136.941.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140921/9.

(120185690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Koudiat Mining Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 95.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140930/10.

(120185600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Parc Verluerekascht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2-4, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 172.275.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le neuf octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jean-Marie HEYNEN, entrepreneur de constructions, né à Arlon (Belgique) le 14 mars 1954, demeurant à B-6780 Hondelange, 103, rue des Rochers.

2.- La société anonyme "SOPROFI S.A.", ayant son siège social à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 2, rue Sébastien Conzémus, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.040,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie HEYNEN, préqualifié sub 1.-, en vertu d'une procuration générale reçue par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2004.

3.- Monsieur Patrick PETERS, agent immobilier, né à Ettelbruck le 22 mai 1967, demeurant à B-3600 Genk, Steeneikstraat, 39.

4.- La société anonyme "VICARO S.A.", ayant son siège social à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 2, rue Sébastien Conzemi

us, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 93.101,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur-délégué Monsieur Patrick PETERS, préqualifié sub 3.-.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "PARC VERLUERKASCHT S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Erpeldange/Ettelbruck.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en valeur, la promotion, la gestion et la location de tous immeubles bâtis et non-bâtis.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-TROIS MILLE EUROS (€ 33.000.-), représenté par trois cent trente (330) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

2) Exceptionnellement, les deux premiers administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les trois cent trente (330) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean-Marie HEYNEN, préqualifié, trente-trois actions	33
2.- La société anonyme "SOPROFI S.A.", préqualifiée, cent trente-deux actions	132
3.- Monsieur Patrick PETERS, préqualifié, trente-trois actions	33
4.- La société anonyme "VICARO S.A.", préqualifiée, cent trente-deux actions	<u>132</u>
TOTAL: TROIS CENT TRENTE ACTIONS	330

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que le montant de trente-trois mille euros (€ 33.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cent cinquante euros (€ 1.250.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean-Marie HEYNEN, préqualifié;

b) Monsieur Patrick PETERS, préqualifié;

c) Monsieur Rudolf dit Rudy PETERS, retraité, né à Crombach (Belgique) le 18 avril 1937, demeurant à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 7, rue Laduno.

Messieurs Jean-Marie HEYNEN et Patrick PETERS, préqualifiés, sont nommés administrateurs-délégués, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

La société à responsabilité limitée "Société luxembourgeoise de révision S.à r.l.", avec siège social à L-1220 Luxembourg, 246, rue de Beggen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 26.096.

3) Les mandats des administrateurs, administrateurs-délégués et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

4) Le siège de la société est fixé à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 2-4, rue Sébastien Conzémus.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HEYNEN, PETERS, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 15 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3897. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 18 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012140562/186.

(120184850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

International Project Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 60.644.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société International Project Management S.A., qui s'est tenue au siège social de la société le 25 octobre 2012 que:

1. La société transfère son siège social au 20, rue Glesener à L-1630 Luxembourg.

2. Est nommé en tant qu'administrateur Monsieur DOMINICUS VAN DEN BUSSCHE Frédéric, né le 4 octobre 1968, à BASTOGNE, BELGIQUE, demeurant professionnellement à 20, rue Glesener, L-1630 LUXEMBOURG, LUXEMBOURG, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2013.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour International Project Management S.A.

LPL Expert-Comptable Sàrl

Référence de publication: 2012140910/18.

(120186251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Invent, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.724.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140911/10.

(120185715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

InfraTaf Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 170.908.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140888/10.

(120185774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 169.487.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 11 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1796 of 17 July 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 169.487 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 25 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2179 of 1st September 2012.

The meeting was declared open at 11.35 a.m. by Mrs Claudia STEFFEN, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Virginie GORET, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Jennifer FERRAND, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To approve the buyback by the Company of one thousand four hundred twenty-three (1,423) class A shares held by AXA Alternative Participations SICAV I (the "AXA SICAV I Buyback Shares") and one thousand six hundred forty-three (1,643) class A shares held by ATRF INF (NEB) Ltd. (the "ATRF Buyback Shares" together with the AXA SICAV I Buyback Shares, the "Buyback Shares") and to authorise the managers of the general partner of the Company to determine the purchase price for the Buyback Shares.

2 Further to the approval of the buyback of the Buyback Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds the Buyback Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

3 To decrease the share capital of the Company by an amount of thirty thousand six hundred sixty euro (EUR 30,660.-) so as to reduce it from its current amount of ninety-two thousand seven hundred twenty euro (EUR 92,720.-) to an amount of sixty-two thousand sixty euro (EUR 62,060.-) by cancellation of the Buyback Shares, having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-).

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.

5 To confer all and any power to the managers of the general partner of the Company in order to implement the above.

6 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to approve the buyback by the Company of the Buyback Shares and to authorise the managers of the general partner of the Company to determine the purchase price for the Buyback Shares.

Second resolution

Further to the approval of the buyback of the Buyback Shares by the Company, the general meeting of shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Buyback Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of thirty thousand six hundred sixty euro (EUR 30,660.-) so as to reduce it from its current amount of ninety-two thousand seven hundred twenty euro (EUR 92,720.-) to sixty-two thousand sixty euro (EUR 62,060.-) by cancellation of the Buyback Shares, having each a nominal value of ten euro (EUR 10.-). As a result of the cancellation of the Buyback Shares, the share premium shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Buyback Shares over their nominal value.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

"The issued capital of the Company is set at sixty-two thousand sixty euro (EUR 62,060.-), divided into six thousand two hundred five (6,205) class A shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholder(s) ("actionnaire(s) commanditaire(s)") and one (1) class B share (the "Class B Share"), which shall be held by the unlimited partner ("associé commandité"), in representation of its unlimited partnership interest in the Company. Each issued share of each class has a nominal value of ten euro (EUR 10.-) and is fully paid up."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the general partner of the Company in order to implement the above resolutions.

Each manager of the general partner of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 11.55 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour d'octobre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA Redilion ManagementCo 2 S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1796 du 17 juillet 2012 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.487 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par acte du notaire soussigné en date du 25 juillet 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2179 du 1^{er} septembre 2012.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.35 heures sous la présidence de Mme Claudia STEFFEN, employée privée, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mme Virginie GORET, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Jennifer FERRAND, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Approbation du rachat par la Société de mille quatre cent vingt-trois (1.423) actions de catégorie A détenues par AXA Alternative Participations SICAV I (les «Actions Rachetables AXA SICAV I»), et de mille six cent quarante-trois (1.643) actions de catégorie A détenues par AXA Alternative Participations SICAV I (les «Actions Rachetables ATRF»), ensemble avec les Actions Rachetables AXA SICAV I, les «Actions Rachetables») et autorisation aux gérants du gérant commandité (général partner) de la Société de déterminer le prix d'achat des Actions Rachetables.

2 Suite à l'approbation du rachat des Actions Rachetables par la Société, constatation de la détention par la Société des Actions Rachetables, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

3 Réduction du capital social de la Société d'un montant de trente mille six cent soixante euros (EUR 30.660,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille sept cent vingt euros (EUR 92.720,-) à un montant de soixante-deux mille soixante euros (EUR 62.060,-) par annulation des Actions Rachetables, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

4 Modification du paragraphe premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.

5 Délégation de pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en œuvre les points ci-dessus.

6 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé le rachat par la Société des Actions Rachetables et d'autoriser les gérants du gérant commandité (general partner) de la Société de déterminer le prix de rachat des Actions Rachetables.

Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Actions Rachetables par la Société, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de constater la détention par la Société des Actions Rachetables, chacune ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de trente mille six cent soixante euros (EUR 30.660,-), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille sept cent vingt euros (EUR 92.720,-) à un montant de soixante-deux mille soixante euros (EUR 62.060,-) par annulation des Actions Rachetables, ayant chacune une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-). En conséquence de l'annulation des Actions Rachetables, la prime d'émission sera réduite du montant en surplus de la valeur de rachat des Actions Rachetables sur leur valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital émis est fixé à soixante-deux mille soixante euros (EUR 62.060,-), représenté par six mille deux cent cinq (6.205) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui doivent être détenues par les actionnaires-commanditaires et une (1) action de catégorie B (f «Action de Catégorie B») qui doit être détenue par l'associé-commandité, en représentation de son engagement indéfini dans la Société. Chaque action a une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-), et chaque action est entièrement libérée.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants du gérant commandité (general partner) de la Société pour mettre en œuvre les résolutions prises ci-dessus.

Chaque gérant du gérant commandité (general partner) de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux actionnaires par paiement en espèces, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.55 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. STEFFEN, V. GORET, J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12469. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140640/178.

(120185925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lion/Seneca Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 169.596.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 28 septembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 octobre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012140938/14.

(120185750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Let'z Immo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 59, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 165.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140937/11.

(120186269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Vulcan Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Lucy II Finance S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 164.393.

In the year two thousand and twelve, on the fifteenth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 166.230 (the "Sole Shareholder"),

represented by Joe Zeaiter, jurist, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 15th October 2012 which shall remain annexed to the present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the Sole Shareholder of Lucy II Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited company), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) of Luxembourg under number B 164.393 (the "Company"), incorporated on 28 September 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 3068 of 14 December 2011.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 9 February 2012, published in the Mémorial number 938 of 11 April 2012.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The item on which a resolution is to be taken is as follows:

Amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as follows:

"The Company will assume the name of Vulcan Finance S.à r.l."

Thereafter the following resolution was passed by the Sole Shareholder of the Company:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company so that Article 4 of the articles of association of the Company reads as set out in the above agenda.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le quinzième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

BRE/Europe 6NQ S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 166.230, (l'«Associé Unique»),

représentée par Joe Zeaiter, juriste, de résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 15 octobre 2012 qui sera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant,

étant l'associé unique de Lucy II Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 164.393, (la «Société»), constituée le 28 septembre 2011 selon acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 3068 du 14 décembre 2011.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant en date du 29 février 2012, publié au Mémorial sous le numéro 938 du 11 avril 2012.

La partie comparante, agissant en la qualité sus-mentionnée, a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales émises de la Société si bien que la totalité du capital social est représenté et que les résolutions peuvent être valablement adoptées par l'Associé Unique.

2. Le point sur lequel une résolution doit être adoptée est le suivant:

Modification de l'article 4 des statuts de la Société de sorte que l'article 4 des statuts de la Société se lit ainsi:

«La Société prend la dénomination de Vulcan Finance S.à r.l.»

Ensuite, la résolution suivante a été adoptée par l'Associé Unique de la Société:

Résolution unique

L'Associé Unique de la Société a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société de sorte que l'article 4 des statuts de la Société se lit comme indiqué dans l'ordre du jour ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes le présent acte a été rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre la version française et anglaise, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture de ce procès verbal, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. ZEAITER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48510. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140941/83.

(120185825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

LundPro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1457 Luxembourg, 52, rue des Eglantiers.

R.C.S. Luxembourg B 153.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140942/9.

(120185923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Liova S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.030.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140939/10.

(120186274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

La Vallière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 74.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140943/10.

(120185699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lady Bird Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 78.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
LADY BIRD INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2012140944/11.

(120185568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 151.787.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Ivanhoe Zhengzhou Investments S.à r.l.

Jorge Pérez Lozano

Manager

Référence de publication: 2012140894/14.

(120185830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lineheart City s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 117.909.

Les comptes annuels du 01/01/2011 au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140953/10.

(120186085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140952/10.

(120185788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Larkspur, SPF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 59.532.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140949/10.

(120185706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Livraria Camoes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 17, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.408.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2012140954/10.

(120185642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.341.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Ivanhoe Changsha Investments S.à r.l.

Jorge Pérez Lozano

Manager

Référence de publication: 2012140891/14.

(120185783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lou Paradou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.244.

Le Bilan au 30.06.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140958/10.

(120186153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lou Paradou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 114.244.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 02 novembre 2011

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance. Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Hamm et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A, dont le siège social est au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., dont le siège social est au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric HERREMANS, domicilié à Luxembourg est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

LOU PARADOU S.A.

Référence de publication: 2012140957/15.

(120186152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Leafy Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 172.298.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of October.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and fifteen cents (EUR 12,500.15), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143926 (the "Founding Shareholder"), represented by Me Marc Frantz, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 19 October 2012.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Leafy Holdco S.a r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor (réviseur d'entreprises agréé), the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)), if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor (réviseur d'entreprises agréé) may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the third Friday of May at 3:00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Founding Shareholder declared to subscribe for the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of six hundred twenty-five thousand (625,000) class A shares and six hundred twenty-five thousand (625,000) class B shares in Leafy S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 159.681 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of the ownership by the Founding Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Founding Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Founding Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Founding Shareholder wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The Founding Shareholder produced the Report, the conclusions of which read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the one million two hundred fifty thousand

(1,250,000) shares to be issued by the Issuer, with a nominal value of one euro cent (EUR 0,01.-) each, in an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-)."

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2013.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mr Michiel Kramer, company director, born on 25 January 1961 in Hilversum (the Netherlands), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Heiko Dimmerling, company director, born on 13 January 1970 in Fulda (Germany), with professional address at 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), as Class B Manager;
- Mr Lars Frankfelt, company director, born on 20 July 1956 in Brannkyrka (Sweden), with professional address at Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Channel Islands, JE1 1JY, as Class A Manager.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et quinze centimes (EUR 12.500,15), avec siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926 (l'«Associé Fondateur»),

représentée par Maître Marc Frantz, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 19 octobre 2012.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «Leafy Holdco S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de

Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le troisième vendredi de mai à 15:00 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, l'Associé Fondateur a déclaré souscrire les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en six cent vingt-cinq mille (625,000) parts sociales de catégorie A et six cent vingt-cinq mille (625,000) parts sociales de catégorie B de Leafy S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.681, (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La preuve par l'Associé Fondateur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé Fondateur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé Fondateur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de l'Associé Fondateur dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

L'Associé Fondateur a produit le Rapport, lequel contient les conclusions suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales à émettre par l'Emetteur, avec chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) , pour un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2013.

Assemblée générale extraordinaire Première Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 2628, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période illimitée:

- Monsieur Michiel Kramer, dirigeant de société, né le 25 janvier 1961 à Hilversum (Pays Bas), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Heiko Dimmerling, dirigeant de société, né le 13 janvier 1970 à Fulda (Allemagne), ayant sa résidence professionnelle au 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en tant que Gérant de Catégorie B;

- Monsieur Lars Frankfelt, dirigeant de société, né le 20 juillet 1956 à Brännkyrka (Suède), ayant son adresse professionnelle au Charter Place 23/27 Seaton Place, St. Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE1 1JY, en tant que Gérant de Catégorie A.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Marc Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 23 octobre 2012, REM/2012/1305. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140934/633.

(120185563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lloyds TSB Global MultiFund Allocation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.100.

Les comptes annuels au 30 AVRIL 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2012140955/11.

(120185573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Landry S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 97.689.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140947/10.

(120186155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Lansvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.427.

Extrait rectificatif à l'acte numéro 120181844 déposé le 23/10/2012.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 19 octobre 2012 que:

Le siège social de la société a été transféré du 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

Madame Valérie Emond est désormais domiciliée professionnellement au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012 et est nommée président du conseil d'administration avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans;

Le siège social de la personne chargée du contrôle des comptes, Odd Financial Services S.A., a été transféré au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2012;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140948/18.

(120186436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Capital Sports Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 140.271.

L'an deux mille douze, le trois octobre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit des Iles Cayman «Capital Sports Holdings Ltd», ayant son siège social à 2nd Floor, Midtown Plaza, Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-1106, Iles Cayman, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro 219139,

détentrice de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 25 septembre 2012, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée «Capital Sports Investments S. à r.l.» (numéro d'identité 2008 24 29 027), avec siège social à L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 140.271, constituée sous la dénomination de «Noaron Invest S. à r.l.» suivant acte reçu par le notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2008, publié au Mémorial C, numéro 1940 du 7 août 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Carlo WERSANDT, de résidence à Luxembourg, en remplacement du prédit notaire Henri HELLINCKX, empêché, dépositaire de la minute, en date du 31 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2828 du 25 novembre 2008, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en «Capital Sports Investments S.à r.l.»,

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de transférer le siège social de L-1371 Luxembourg, 1, Val Ste Croix à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le paragraphe 2.1 de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

“ **2.1.** The registered office of the Company is established in the municipality of Walferdange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.”

b) version française:

« **2.1.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que le siège social de l'associée unique est désormais fixé à 2nd Floor, Midtown Plaza, Elgin Avenue, Grand Cayman KY1-1106, Iles Cayman.

Troisième résolution

L'associée unique constate que l'adresse professionnelle des gérants Messieurs Jimmy TONG SAM et Philippe CHAN est désormais fixée à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 5 octobre 2012. Relation: CAP/2012/3770. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 24 octobre 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012140545/59.

(120185005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Masonite Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 26.620.525,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 88.921.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012140970/10.

(120185494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Magellan Facilities Services Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 3, A Speiss.

R.C.S. Luxembourg B 162.204.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140966/9.

(120185941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Marchés Boursiers Canadiens, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 122.132.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140978/9.

(120186440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Marchés Boursiers Canadiens, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 122.132.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140979/9.

(120186441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Optis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.

R.C.S. Luxembourg B 85.575.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 septembre 2011

"Unique résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel Sofinter Gestion S.à r.l., ayant son siège social à Munsbach."

"Elle décide de nommer en son remplacement:

BackOffice S.à r.l., ayant son siège social à L-3394 Roeser, 49, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 162955.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2017."

POUR EXTRAIT CONFORME.

Bergem, le 14 septembre 2011.

Référence de publication: 2012141027/17.

(120185672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Over Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141030/9.

(120185945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Over Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141031/9.

(120185946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Over Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141032/9.

(120185947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Over Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012141033/9.

(120185948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.
